



Séance plénière du 13 juin 2024

jeudi, 13 juin 2024 • 19:00 - 22:00 | Aula de la Tuilerie

1 Acceptation du Procès-Verbal du 20.03.2024

 Seance-pleniere-du-20-mars-2024.pdf

M. Duroux ouvre la séance du Conseil général à 19h.

Il remercie pour leur présence le Conseil municipal, son président ainsi que le secrétaire municipal et le responsable des finances.

Il commence par excuser Turin Diane, Devaud Stéphane et Lafarge Fabien.

Mme Morzillo procède à l'appel nominal.

Conseil général: 29 conseillers présents. Le quorum est atteint.

Le président du Conseil Général passe ensuite à l'ordre du jour qui est composé de 9 points. Il n'y avait pas de remarque.

Ensuite, il passe au point 1 de l'ordre du jour, l'acceptation du procès-verbal du 20.03.2024.

Mme Brouchoud prend la parole pour rappeler qu'elle aimerait recevoir une lettre en réponse à son interpellation du mois de mars en lien avec la SATOM.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Acceptations: 26

Refus: 0

Abstention: 0



2 Comptes 2023

 St Maurice Comptes 2023.pdf

 Rapport-CoUrb-Comptes2023.pdf

 2. Cogest - Rapport Comptes 2023.pdf

 Présentation - Comptes 2023_240613.pptx

 Présentation Cogest comptes 2023.pptx

La parole est donnée à la municipalité.

M. Lavanchy prend la parole pour une petite introduction avant de passer la parole à M. Robatel. Il présente la situation de manière positive car la marge d'auto-financement est bonne et les comptes tiennent la route. Le conseil Municipal est convaincu que la politique d'investissement est une bonne voie car il s'agit de préserver l'attractivité de notre commune. Il remercie la commission de gestion pour son travail et pour son attitude constructive lors de leur rencontre. Il se corrige à propos d'un élément de réponse qui a été donné à Mme Brouchoud à propos des bennes. Toutes les bennes sont neuves sauf une qui a été remise en état.

La parole est passée à **M. Robatel**. Il parle de comptes plutôt positifs et encourageants. La présentation se fera en deux parties. La première sera la présentation des comptes 2023 et la deuxième est la présentation d'un rapport qui avait été présenté au conseil Municipal à propos des finances communales 2022. Ce rapport avait été fait par le canton et affiné par le service des finances de la commune.

En ce qui concerne les comptes 2023 en résumé, un résultat de 354'203.29.- est cité. Le taux d'autofinancement est en hausse par rapport à 2022 (13.4% en 2023). La marge d'autofinancement est de 3'233'792.96.-. Le montant des investissements nets est de 5'149'973.87.-. Enfin, la dette par habitant est de 3'279.- en 2023 et l'endettement financier a augmenté de 514'000.-.

Il y a différents facteurs qui ont influencé le résultat inférieur de CHF 649'096.71 par rapport au budget de l'exercice.

- Amortissement comptable du prêt de l'AGEPP : %CHF 763'091.12

- Amortissement comptable du campus du Scex : %CHF 490'000.—
- Retard des émoluments SOC / APEA : %CHF 419'000.—
- Surfaces de terrains vendus aux Perris + importantes : CHF 236'927.—
- Fiscalité + importante que budgétée : CHF 828'662.63

En ce qui concerne les investissements bruts et nets les montants s'élèvent à :

- Investissements bruts : 5'901'040.40 (7'315'000.– au budget)
- Investissements nets : 5'149'973.87 (5'980'000.– au budget)

Pour ce qui est de la deuxième partie en lien avec les statistiques communales 2022 les points suivants ont été présentés.

- Statistiques globales et données fournies par le DSIS
 - Section de statistiques et péréquation
 - Section des finances communales
- Analyse détaillée de la situation communale effectuée par le service « Finances, contributions & promotion économique »
- Analyse qui compare Saint-Maurice à ses voisins bas-valaisans (33 communes), avec chaque statistique ramenée au nombre d'habitants, pour une comparaison plus aisée
- Fortune totale des communes s'élève à CHF 2'137.71 millions au 31.12.2022
 - 24,27% Haut-Valais
 - 42,35% Valais Central
 - 33.38% Bas-Valais

Saint-Maurice

- 17ème / 33 : fortune des communes bas-valaisannes
- 31ème / 33 : fortune par habitant
- La marge d'autofinancement
 - CHF 451'134'824.72 sur la totalité des communes valaisannes.
 - Par habitant valaisan, cela représente une MAF de CHF 1'262.68.

Saint-Maurice

- 14ème / 33 : MAF des communes bas-valaisannes
- 30ème / 33 : MAF par habitant (CHF 574.29)

Il y a également un résultat à propos de la répartition des charges. Les charges du personnel sont plus élevées car St-Maurice est le chef-lieu du district.

En conclusion, la source de revenu principale est la fiscalité.

La parole est donnée à **M. Bruchez** pour le rapport de la commission de gestion. Il commence par présenter la situation en quelques chiffres.

- Fortune de CHF 10.2 millions
- Dettes bancaires de CHF 38.5 millions
- Amortissements comptables de CHF 3.8 millions, dont
 - AGEPP: CHF 763'000
 - Campus du Scex: CHF 490'000
 - Patrimoine administratif: CHF 2.5 mios
- Ventes de terrains pour CHF 3 millions

Ensuite, il passe à un point sur lequel ils se sont penché cette année qui est "le social". La hausse permanente des coûts avec une marge de manœuvre limitée est une source d'inquiétude. La nouvelle méthode de facturation et centralisation sur Monthey et les contrôles leur paraissent insuffisants. De ce fait, le CMS devrait économiser.

La CoGest a quelques recommandations:

- Promotion économique
 - Allouer un budget supplémentaire pour 2025
 - Devenir moins dépendant de la péréquation
- Encouragement des collaborateurs
 - Récompenser les propositions d'économies durables et vérifiées

Les comptes ont été acceptés à l'unanimité au sein de la commission.

Avant de donner la parole aux cheffes de groupe, M. Duroux rappelle que la CoUrb a également fait un rapport qui peut être consulté sur WEDO.

La parole est donnée aux cheffes de groupe pour les entrées en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le groupe "Le Centre".

"Le groupe Le Centre remercie la Municipalité, M. Sylvain Robatel et la CoGest pour leur collaboration et le travail accompli. Les comptes 2023 sont conformes aux attentes et l'intention exprimée se reflète clairement dans les chiffres présentés. Le groupe est satisfait de constater que le ton du rapport de la CoGest est nettement meilleur et plus constructif que le précédent. Il reconnaît toutefois la difficulté de réaliser des économies, surtout compte tenu des importants investissements nécessaires auxquels la commune doit faire face d'où les discussions avec plus de réserve concernant le budget.

Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière."

Mme Hutin prend la parole pour le groupe "Les Vert.es"

"Le groupe Les Vert.es a pris connaissance avec un grand intérêt des comptes 2023 de la commune de St-Maurice ainsi que du rapport de la Commission de gestion que nous profitons ici de remerciers pour son précieux travail.

Nous avons trouvé judicieux d'avoir procédé à l'amortissement de la valeur des immeubles du Campus du Scex ainsi que du prêt octroyé à l'AGEPP.

Nous estimons également que la mise en œuvre du nouveau processus relatif aux dépenses communales non budgétisées ou excédant le budget, devant faire l'objet d'un débat obligatoire devant le Conseil, est très pertinente.

Aussi nous encourageons la Municipalité à poursuivre les pistes d'économie proposées par la COGEST.

Nous remercions le Président de la municipalité M. Lavanchy et son chef des finances M. Robatel pour avoir participé et répondu aux questions de la commission de gestion avec précision et professionnalisme. Le groupe des Vert.e.s accepte les comptes 2023 tels que proposés."

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe "LR+G".

"En premier lieu, le groupe LR+G félicite la Municipalité, la Commission de gestion ainsi que le responsable des finances pour le travail effectué et la bonne collaboration.

Le groupe LR+G salue les efforts de la Municipalité et sa prudence s'agissant notamment des amortissements relatifs à l'AGEPP et aux bâtiments Sous-le-Scex. Nous partageons cependant les inquiétudes de la CoUrb quant à la faible marge de manoeuvre de la commune en matière financière, le nouveau cycle d'investissement dans lequel nous nous trouvons impliquant une augmentation du parc des actifs communaux, qu'il faudra entretenir, alors que certains biens communaux auraient déjà à l'heure actuelle besoin d'un entretien supplémentaire qui ne peut pas être réalisé. Nous encourageons donc la Municipalité à poursuivre ses efforts et à trouver des solutions pérennes pour que les finances communales continuent à se maintenir à flot.

Le groupe LR+G accepte l'entrée en matière."

Mme Farquet se questionne à propos du montant du SOC.

M. Lavanchy répond qu'ils sont actuellement dans l'analyse à propos de ces chiffres. Il précise qu'ils ne sont pas les seuls concernés par le SOC. C'est un service à disposition de différentes communes. De ce fait, la réponse sera donnée plus précisément lors du prochain plénum.

M. Duroux commencer par les comptes de fonctionnements.

0: Administration générale

M. Thiévent se questionne à propos du poste 022.3010.01: Qu'est ce qui explique la différence entre le budget et les comptes?

M. Robatel répond à la question en disant que lors du budget, ils n'avaient pas encore la répartition claire des tâches qui sera attribué à chaque service.

1: Ordre et sécurité publics, défense

Il n'y a ni question ni remarque.

2. Formation

Il n'y a ni question ni remarque.

3: Culture, sports et loisirs

Mme Brouchoud se questionne à propos de la culture. Sachant que le budget pour la culture baisse chaque année, elle se demande quel avenir la commune voit pour la culture au niveau financier.

M. Barman répond que la société de développement à un fond de développement qui suffit pour les 10 prochaines années, de ce fait le budget a été diminué de moitié. C'est en lien avec le fait de faire des économies. C'est une volonté suite à une analyse financière.

M. Lavanchy précise que la commune est plutôt généreuse en ce qui concerne le sport et la culture. De ce fait, différentes réflexions sont menées à ce sujet d'un point de vue financier.

4. La santé

Il n'y a ni question ni remarque.

5. Prévoyance sociale

M. Thiévent se questionne à propos des charges de transferts du libellé: 544.3637.07: *Honoraires de curatelle à charge de commune*. Il se demande qu'est ce qui explique la différence entre le budget et les comptes.

M. Robatel répond qu'étant donné que certaines décisions de l'APEA n'ont pas été rendues et donc n'ont pas été facturées.

M. Lavanchy répond que c'est en lien avec la réponse qui a été donnée à **Mme Farquet**.

6. Trafic et télécommunications

Il n'y a ni question ni remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Il n'y a ni question ni remarque.

8. Economie publique

Il n'y a ni question ni remarque.

9. Finances et impôts

Il n'y a ni question ni remarque.

Les comptes d'investissements dans leur globalité

Il n'y a ni question ni remarque.

Les annexes

Il n'y a ni question ni remarque.

M. Duroux remercie la commission de gestion et la commission urbanisme pour leur travail, ainsi que le président de la Municipalité et son chef des finances pour la bonne collaboration.

M. Duroux donne la parole au vérificateur des comptes.

"Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2023 sont conformes aux prescriptions légales et au devoir relatif.

- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ordonnance
- De plus, nous précisons que l'endettement net de la commune est considéré comme important, par rapport au précédent, il y a eu une augmentation.
- Selon notre appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements."

L'Organe de Révision des comptes recommande d'accepter les comptes tels que présentés.

Acceptations: 27

Refus: 0

Abstention: 0



3 Convention relative à la création d'un cercle judiciaire intercommunal (vote)

 2024.05.01 - Création cercle judiciaire intercommunal à 3 (1).pdf

M. Duroux donne la parole à la Municipalité à propos de la convention relative à la création d'un cercle judiciaire intercommunal.

M. Lavanchy prend la parole en disant que cette manière de faire au niveau judiciaire est déjà en place depuis 8 ans avec la commune de Collonge et Evionnaz. L'assemblée primaire d'Evionnaz et celle de Collonge ont déjà accepté cette convention. Il nous encourage donc à soutenir cette convention.

Les cheffes de groupe prennent la parole pour les entées en matière.

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe LR+G.

"Le groupe LR + G est favorable à l'adoption de la Convention relative à la création d'un cercle judiciaire intercommunal dès lors que ce procédé correspond de facto à la situation actuelle et s'avère à la fois pragmatique et nécessaire pour conserver une justice efficiente."

Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

Mme Hutin prend la parole pour le groupe des Vert-es.

"Le groupe Les Vert.es a pris connaissance avec un très grand intérêt de la « Convention relative à la création d'un cercle judiciaire intercommunal ».

Depuis des années nous constatons qu'il est très difficile de trouver des candidats pour les élections de juge et vice juge dans notre commune ainsi que dans les communes environnantes.

Pour y remédier, une collaboration intercommunale de la justice a débuté entre Saint-Maurice et Collonges depuis la législature 2017-2020, et donne la possibilité d'agrandir ce cercle judiciaire et d'inclure également la commune d'Evionnaz. Cette convention donne la possibilité de constituer une unique circonscription électorale pour l'élection d'un(e) seul(e) juge et d'un(e) seul(e) vice-juge."

Le groupe des Vert.e. s accepte l'entrée en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le groupe "Le Centre".

"Le groupe Le Centre, à la majorité de ses membres, approuve la convention telle que présentée ainsi que la collaboration logique entre les trois communes, Saint-Maurice, Collonges et Evionnaz, où réside la juge de commune actuelle."

Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière

M. Raymond prend la parole pour dire qu'il est tout à fait favorable à cette convention. Il est juste surpris de certaines communes qui souhaitent collaborer au compte goutte. Il regrette ces collaborations uniquement lorsque cela les arrange. Cependant, dans le fond c'est une très bonne chose.

Acceptations: 27

Refus:

Abstention:



4 Règlement du Conseil général (deuxième lecture)

 New_reglement_apres_1ere lecture_corrections.pdf

 New_reglement_apres_1ere lecture_corrections_avec_mise_en_evidence.pdf

 Rapport_New reglement_apres_1ere lecture.pdf

La parole est donnée à la commission Ad hoc pour leur message.

La commission Ad hoc n'a rien à ajouter par rapport à la dernière par fois par contre M. Baseggio interviendra peut-être au fur et à mesure des amendements.

Les cheffes de groupe entre en matière

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe LR+G.

"Le groupe LR + G remercie la commission ad hoc pour les modifications apportées au règlement suite à la 1ère lecture ayant eu lieu lors de la séance plénière précédente et n'a pas de commentaire particulier sur ce point."

Nous acceptons l'entrée en matière.

Mme Hutin prend la parole pour le groupe des Vert.es

"Le groupe Les Vert.es a pris connaissance avec un très grand intérêt la deuxième version du Règlement du Conseil général. Nous remercions à la commission ad hoc chargé de faire les modifications à ce règlement après la première lecture, dont chaque partie a pu proposer des amendements ou modifications. Ce nouveau Règlement du CG, dans cette nouvelle version nous amène des modifications très judicieuses et opportunes et au même temps introduit des nouveaux éléments pour une meilleure collaboration entre le CG et le CM. Cependant, nous regrettons qu'après les discussions et propositions faites par la commission ad hoc qui a proposé une commission l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie constituée de 9 membres (comme la commission de gestion) la proposition n'a pas été validé en séance plénière".

Le groupe les Vert.e.s accepte l'entrée en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le groupe "Le Centre".

"Le groupe le Centre remercie encore la commission ad hoc pour le travail effectué et les modifications apportées suite à la première lecture."

Le groupe le Centre accepte l'entrée en matière.

Le règlement sera repris chapitre par chapitre et les amendements votés au fur et à mesure.

Chapitre 1 art. 1 à 3: Il n'y a ni question ni remarque.

Chapitre 2 art. 4: Il n'y a ni question ni remarque.

Chapitre 3 art. 5 à 8:

- Art. 6: Convocations

La convocation doit contenir l'ordre du jour et être accompagnée des documents concernant les objets à traiter (art. 22 al. 3 LCo). Elle est adressée autant que possible par voie électronique à chaque Conseiller général, 20 jours au moins avant les séances, les cas de force majeure demeurant réservés à l'estimation du bureau.

Les documents nécessaires à l'étude de l'objet en question sont mis à disposition au plus tard lors de la convocation. Sur demande d'un conseiller général, une version papier lui sera mise à disposition au ~~secrétariat communal~~ => **auprès de l'administration communale.**

Acceptations: 27

refus: 0

abstention: 0



Chapitre 4 art.9 à 14: Il n'y a ni question ni remarque.

Chapitre 5 art. 5 à 17

- Art. 16 : Elections

f) des membres de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie **et de leurs suppléants** ;

Mme Hutin prend la parole car elle se demande comment la commission peut travailler s'il manque des conseillers un soir de séance.

M. Raymond répond que du moment que le quorum est atteint, on peut siéger du coup ce n'est pas un problème.

Mme Brouhoud prend la parole pour dire que si certaines personnes quittent le conseil, il serait bien qu'elles puissent être remplacées notamment comme dans la commission de gestion.

M. Baseggio prend la parole pour dire que s'il manque quelqu'un une fois, ce n'est pas la fin du monde. Cependant, à long terme, il serait nécessaire d'avoir des suppléants.

Mme Hutin revient sur le fait que même si le quorum est atteint, n'y aurait-il pas un souci au niveau des votes au sein de la commission?

M. Duroux répond que c'est ce qu'il s'est passé à la commission de gestion. Cependant, c'est un risque et c'est le président qui vote et qui tranche.

Acceptations: 16

refus: 8

abstentions: 2



Chapitre 6 art. 18 à 25

-Art. 18 al.1 **secrétariat communal**

Acceptations: 25

refus: 0

abstentions: 1



Chapitre 7 art.26 à 29

- Art. 27 : Commission de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie

Composition:

2. **Chaque groupe désigne également un suppléant pour deux commissaires mais au minimum un suppléant.**

Acceptations: 19

refus: 8

abstention: 0



"Ayant constaté que 7 membres au sein de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie suffisent pour effectuer un travail de qualité, et afin d'assurer un travail impartial intégrant toutes les forces en présence, le groupe Les Vert.e.s propose l'amendement suivant" :

Art. 27: ~~Elle se compose de 7 membres désignés par les groupes régulièrement constitués sur la base d'une représentation proportionnelle aux suffrages des dernières élections.~~

Art. 27 : Elle se compose de 7 membres désignés par les groupes régulièrement constitués. Elle est formée d'au moins un membre de chaque groupe régulièrement constitué, le solde étant réparti sur la base d'une représentation proportionnelle au suffrage des dernières élections.

Mme Brouhoud prend la parole pour dire que dans la commission urbanisme les membres sont proportionnels aux derniers suffrages. De ce fait, elle ne voit pas pourquoi cette commission ferait exception.

Mme Frossard encourage les petits à se mettre ensemble afin de s'assurer une place dans ce type de commission.

Acceptations: 6 refus: 20 abstention: 1 

M. Baseggio prend la parole.

Art. 29 al.2 **secrétariat communal**

Acceptations: 25 refus: 0 abstention: 1 

Chapitre 8 art.30 à 34: Il n'y a ni question ni remarque.

Chapitre 9 art.35 à 39: Il n'y a ni question ni remarque.

M. Robyr se questionne à propos de l'entrée en vigueur de ce règlement.

M. Duroux répond que ça serait pour la prochaine législature.

Acceptations: 27 refus: 0 abstentions: 0 

5 Interpellation: "Quelles sont la vision et la stratégie du Conseil communal en ce qui concerne la gestion de l'eau à moyen et long termes?"

 CoUrb-Interpellation-Gestion de leau-06.03.24 (1).pdf

M. Robyr prend la parole. Cette interpellation au sujet de la gestion de l'eau a été déposée sachant que la question des périodes de sécheresse se pose de plus en plus. Il suppose que le Conseil municipal s'est déjà penché sur la question. Cependant, cette interpellation est une petite impulsion pour faire l'état des lieux et le cas échéant de prendre les mesure pour éviter des pénuries d'eau potable.

L'interpellation sera donc transmise à la commune afin d'avoir une réponse ultérieurement.

6 Interpellation: "Divers sujets par rapport au stand de tir de Vérolliez"

 interpellation divers sujets par rapport au stand de tir.pdf

Mme Hutin prend la parole.

"Concernant ces deux interpellations et sur proposition du Conseil municipal du 5 juin 2024, Les Verts prennent note que la municipalité s'engage à apporter une réponse écrite pour le 1er septembre 2024 au plus tard, ainsi, les deux objets pourront être portés à l'ordre du jour du prochain conseil général en décembre 2024. Les Vert.e.s remercie d'ores et déjà le Conseil municipal pour leur prompt réponse."

M. Robyr prend la parole pour faire un vote avant d'ouvrir la discussion.

Mme Hutin dit qu'elle sait que ces interpellations ne seront pas traitées le soir-même.

acceptation pour l'ouverture de la discussion: 25 refus: 0 abstentions: 2 

M. Raymond prend la parole.

"Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les Conseillers généraux,

Nous sommes très attachés à la possibilité pour les conseillers généraux d'interpeler le Conseil communal; cela fait partie du cœur même des droits démocratiques et permet de soulever les questions de la population ayant trait aux sujets d'intérêt général.

Pour notre séance, deux interpellations ont été déposées par notre collègue, Mme Hutin. Ces deux interpellations portent sur des sujets déjà abordés lors de précédentes interventions et des réponses ont déjà été apportées par les personnes concernées et compétentes.

Nous désapprouvons la manière de faire qui consiste à poser à la municipalité des questions qui ne ressortent pas de sa compétence ou qui ont déjà été traitées. Le Conseil Général se doit de consacrer son temps aux questions communales.

Nous déplorons l'entêtement sans cesse sur les mêmes sujets.

Nous estimons que cette manière de faire n'est pas respectueuse des institutions, du travail du Conseil communal et de notre assemblée."

La parole est cédée à **Mme Hutin** qui la cède directement à **Mme Brouchoud**.

Mme Brouchoud prend la parole pour motiver le fait que ce soit toujours les mêmes questions et que le temps est à son sens perdu.

M. Thiévent prend la parole pour dire qu'il ne trouve pas correct d'empêcher quelqu'un de faire des interpellations sachant qu'elle a le droit d'avoir des réponses que nous n'avons pas.

Mme Hutin prend la parole pour dire qu'elle ne voit pas grand monde du Conseil général lorsqu'elle se rend au service technique y compris les membres de la commission urbanisme. Elle note que c'est un travail très conséquent qu'elle a l'habitude de faire de part son intérêt pour les mises à l'enquête. Elle revient sur le fait que le stand de tir ne soit pas aux normes depuis des années et qu'il ne faudrait pas négliger ce genre de sujet. Son intention est toujours de protéger les citoyens de notre commune. Elle se demande si quelqu'un connaît les résultats des analyses de la déchetterie qui devait être donné en fin 2023 au Conseil.

Mme Brouchoud prend la parole pour lire une partie du PV de la dernière séance au sujet du stand de tir.

Mme Hutin prend la parole pour revenir sur une question de pare-balles qui n'a pas été installé et qu'il ne faut pas faire confiance à l'armée car elle prolonge sans cesse les délais.

L'interpellation sera donc transmise à la commune afin d'avoir une réponse ultérieurement.

7 Interpellation: "Suite à la mise à l'enquête et à l'autorisation de la nouvelle déchetterie communale"

 suite déchetterie..pdf

La parole est passée à Mme Hutin. Elle relève l'importance des résultats de ces analyses et le fait de ne pas avoir reçu de réponses à ses questions.

L'interpellation sera donc transmise à la commune afin d'avoir une réponse ultérieurement.

8 Tour d'horizon

 Présentation - Tour d'horizon CG 240613.pptx

La parole est donnée à **M. Lavanchy** pour le tour d'horizon. Il revient en quelques mots sur la déchetterie qui a bien été contrôlée et que tous les résultats sont bien bons. Cependant, ils lui seront quand même transmis.

1. Déménagement de l'administration
 - A. Le SOC a intégré ses nouveaux locaux à la fin du mois d'avril 2024.
 - B. La dernière étape de la transformation a débuté.
 - C. Le déménagement final est toujours prévu pour la deuxième quinzaine de novembre 2024.

Les plans définitifs sont à disposition dans le PPT avec les évolutions par rapport à l'autre présentation. Il y a eu des modifications au niveau du budget.

- Budget prévu dans le crédit d'engagement (26 octobre 2022) : CHF 900'000.00 (CHF 700'000.00 PA et CHF 200'000.00 PF)
- Budget 2022 : CHF 320'000.00 Budget 2023 : CHF 380'000.00
- Décision du CM (22 mai 2024) : augmentation du budget total à CHF 1'200'000.00 (CHF 960'000.00 PA + CHF 40'000.00 mobilier + CHF 200'000.00 PF)
- Dépassement pour le PA: CHF 260'000.00 + CHF 40'000.00
- Dépassement pour le PF: CHF 0.00
- Extérieur encore à chiffrer précisément mais dans le budget : CHF 200'000.00

Le budget est maîtrisé par l'architecte mandataire mais plusieurs mauvaises surprises (surtout en matière de sécurité) et choix:

1. Pose d'une nouvelle porte coulissante (non prévu): CHF 24'000.00
2. Pose d'un plafond en chêne dans la salle (1er étage): CHF 35'000.00 (surcoût)
3. Mobilier : CHF 40'000.00 (équipement des salles de réunion et du conseil)
4. Honoraires d'architecte : CHF 45'000.00 (surcoût et SOC)
5. Sécurité : CHF 300'000.00
 - A. Refonte de tous les plafonds avec pose d'une isolation coupe-feu à tous les étages (non prévu dans le devis de base): CHF 146'000.00
 - B. Portes coupe-feu obligatoires à tous les étages : CHF 70'000.00
 - C. Electricité et réseau informatique : travaux sous-évalués. Les mandataires informatiques et téléphones ont demandé d'avoir des lignes séparées pour des raisons de sécurité : CHF 84'000.00

2. Le collège

Le début des travaux est toujours annoncé pour fin 2025 jusqu'en 2026 et sur 4 ans. Il se penche sur quelques images en précisant que du bois local sera utilisé.

3. Place de la gare et HEP

- Les études complémentaires d'urbanisme sont terminées.
- Une lettre d'intention devrait être signée entre les entités concernées par les échanges immobiliers dans le courant de l'été 2024.
- Le concours de la HEP devrait être lancé dans le courant de l'été 2024.

4. PAZ et RCCZ: Procédure d'inventaire et de classement du patrimoine bâti

La procédure pour préavis du PAZ et RCCZ est en cours actuellement au SDT. La procédure d'inventaire est en cours également.

L'inventaire du patrimoine bâti doit être en force et homologué par le Conseil d'Etat avant l'adoption du PAZ et RCCZ par le législatif. Si un bâtiment est mis sous protection (nouvellement classé ou une note plus contraignante), il doit être classé.

Dans ce cadre, des fiches techniques, par bâtiment, sont établies avec des notes de classement de 1 (très haute protection) à 7 (aucune protection).

A Saint-Maurice, les fiches ont été établies et transmises au SIP pour préavis (discussion actuelle en aller-retour).

Puis:

- Information aux propriétaires concernés (ce printemps), par écrit, et séance commune : lundi 2 septembre 2024 (plutôt début septembre mais pas précisément le 2)
- Mise à l'enquête ;
- Conciliation pour les oppositions ;
- Décision du Conseil municipal ;
- Homologation par le CE.

5. Grand-Rue

Des images avec des plans, des projets, des idées sont proposées par les architectes. Le travail est en cours actuellement avec les premières esquisses.

6. PNR

Les tableaux des résultats de la votation sont présentés. Ce vote a été un succès et il félicite le travail de communication fait ce sujet.

7. Projet de fusion

Ce vote a été un peu moins un succès du côté de Massongex qui préfère pour le moment ne pas continuer à discuter à ce sujet.

Avant de passer au point 8, le début des travaux pour l'école primaire est rappelé et que ces travaux auront lieu sur une année dans l'idéal. Puis, il y aura le début des travaux pour l'UAPE qui suivront.

La rencontre des "St-Maurice" est citée et le programme est développé.

8. Personnel communal

Les deux départs sont les apprentis (Luca Dionisotti et Rexhep Jetullahi) et les deux arrivés sont les nouveaux apprentis (Emy Beytrison et Elvis Ahmeti).

9 Divers

Mme Brouchoud a une question à propos des vélos dans la Grand-Rue qui auront la place pour passer et sont dangereux à son avis.

M. Lavanchy répond qu'il est d'accord avec le constat et effectivement il y a une interdiction générale et des panneaux supplémentaires seront à l'entrée des deux côtés de la Grand-Rue. Par contre, il pense que la Grand-Rue est mieux ordonnée depuis que les délimitations en métal ont été posées.

Mme Curdy s'exprime à propos de la capacité des containers poubelle qui semblerait être limitée et à propos des écopoints neufs qui subissent des déprédations et se demande s'il n'y avait pas la possibilité de poser des caméras.

M. Lavanchy parle d'une réflexion qui doit être menée à propos de la gestion des poubelles et est d'accord avec cette réflexion. Ensuite, il parle de caméra plutôt que de caméras qui arriveront.

Mme Frossard se questionne à propos du montant final du Collège (45 millions).

M. Lavanchy sait que le montant sera supérieur mais ne connaît pas encore le montant final.

Mme Frossard se questionne à propos de la correction du Rhône III et de la STEP qui est prévue également avec un certain montant. Elle se demande s'il a des nouvelles à ce propos, sachant que la commune s'est déjà engagée dans un autre projet qui va coûter.

M. Lavanchy répond qu'il n'a pas la réponse précise à ce sujet.

M. Raymond pose une question à propos des déplacements des enfants du côté de l'école. Il y a de plus en plus d'enfants qui vont à l'école à vélo et la zone n'est pas très pratique pendant le chantier. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu à ce niveau.

M. Lavanchy répond qu'après les travaux oui mais en ce qui concerne pendant les travaux, la préoccupation sera transmise au service des bâtiments.

Mme Hutin: Le 10 mai, il est apparu dans le bulletin officiel la demande d'autorisation de construire de 8 pistes de pétanque avec pose d'un container buvette et mâts d'éclairage. A ce propos, nous avons les questions suivantes :

Est-ce que le club de pétanque prévoit un règlement interne d'utilisation de ces pistes qui prendra notamment en compte les horaires d'utilisation et autres éléments pouvant être nuisibles pour l'entourage direct ?

M. Lavanchy répond qu'il n'a pas d'informations particulières à ce sujet.

Elle finit avec deux commentaires ci-dessous;

- Lors de séances précédentes nous avons signalé que le trottoir vers la médiathèque était irrégulier car les racines d'un arbre avaient soulevé le béton. Nous saluons les travaux de la commune qui ont bien nivelé ce trottoir et rendu le passage plus sécurisé.
- Nous saluons aussi la pose d'un parking à vélos à l'école primaire et espérons que d'autres installations de ce type se poursuivent dans des endroits stratégiques de la ville.

Mme Brouchoud a une question à propos du Collège de l'Abbaye qui a changé de nom. Elle se questionne sur l'impact par rapport à la commune

M. Lavanchy répond qu'il n'y aura pas d'impact pour la commune à première vue.

La séance est levée à 21h

